

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 V.360 Vœu relatif aux impacts des Immeubles de Grande Hauteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que la forme urbaine retenue des IGH (Immeubles de grande hauteur) par l'exécutif municipal a suscité beaucoup de questions lors de la commission d'enquête publique, et que celle-ci « regrette néanmoins que la question de la silhouette urbaine dans le grand paysage métropolitain n'ait été l'objet que d'une documentation partielle, compte tenu de l'impact territorial de ce type de constructions, qui devrait être aussi apprécié à l'échelle des opérations urbaines voisines de l'Est parisien (Charenton-le-Pont, Ivry Confluences notamment) et du Grand Paris » ;

Considérant les réserves de la commission d'enquête exprimées dans la recommandation n°3 qui demande que la modélisation 3D de l'APUR soit rapidement étendue à l'ensemble du territoire de la Métropole du Grand Paris, de sorte que les nouveaux projets urbains à l'étude puissent donner lieu au même type de simulation, à l'échelle du territoire cette fois, pour garantir une lecture globale des évolutions du paysage urbain et aider à leur traduction réglementaire » ;

Considérant que cet outil de modélisation aurait dû, à la demande de la Ville, être mis en œuvre, avant le lancement de l'enquête publique, afin de réaliser une étude complète sur un projet d'une telle ampleur ;

Considérant les recommandations exprimées par l'Autorité Environnementale qui ne figurent pas dans le projet de délibération ni dans les annexes jointes ;

Considérant que les recommandations suivantes ont été émises par l'Autorité Environnementale :

« L'Autorité Environnementale recommande de mieux justifier le choix de la grande hauteur sur ce site, en resituant notamment ce sujet à l'échelle parisienne, et de l'illustrer plus précisément en restituant l'ambiance paysagère de ce type d'urbanisme. »

« L'Autorité Environnementale recommande de compléter l'analyse des impacts paysagers du projet par des photomontages depuis le Bois de Vincennes et le nouveau stade Léo Lagrange, ainsi que depuis les immeubles existants en face de l'actuel stade Léo Lagrange. »

Florence BERTHOUT, Valérie MONTANDON, Pierre BOURNAZEL, Claire de CLERMONT-
TONNERRE, Daniel-Georges COURTOIS, Agnès EVREN et les élus du groupe les Républicains et
Indépendants

Émettent le vœu

que la Maire de Paris :

- S'engage à faire réaliser par l'APUR une étude de modélisation du projet d'IGH et de ses conséquences en termes d'impact visuel, d'ombres portées, de couloirs de vents, d'acoustique et d'évaluation énergétique.